



AVIS AUX MEMBRES

N° 2013 – 031

Le 1 février 2013

Services Financiers Penson Canada

À la suite de l'annonce, en date du 31 janvier 2013, de l'intention de Services Financiers Penson Canada de présenter une demande pour qu'une ordonnance (l'« Ordonnance ») soit rendue afin que sa liquidation se poursuive sous la surveillance de la Cour, qu'un liquidateur soit nommé et que le processus de réclamations soit approuvé, en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* (LCSA), et de l'émission de l'Ordonnance en date de ce jour, la Corporation Canadienne de Compensation de Produits Dérivés (CDCC) émet le présent avis aux membres compensateurs concernant le statut de son membre compensateur Services Financiers Penson Canada.

Conformément à ses règles (article A-1A04), la CDCC établit que Services Financiers Penson Canada est un membre compensateur non conforme. En ce statut, la CDCC entend se prévaloir de toute mesure appropriée à sa disposition en vertu de ses règles.

Si vous avez des questions ou des commentaires au sujet de cet avis, n'hésitez pas à communiquer avec le service aux membres de la CDCC ou à envoyer un courriel à cdccops@cdcc.ca.

Glenn Goucher
Président et chef de la compensation

Corporation canadienne de compensation de produits dérivés

The Exchange Tower	800, square Victoria
130, rue King ouest, 5 ^{ème} étage	3 ^{ème} étage
Toronto, Ontario	Montréal (Québec)
M5X 1J2	H4Z 1A9
Tél. : 416-367-2463	Tél. : 514-871-3545
Télc. : 416-367-2473	Télc. : 514-871-3530

www.cdcc.ca